



**80**  
**Avril**  
**2021**

## Sommaire

- Une nouvelle identité visuelle pour la commune
- Frelon asiatique dans l'Ain
- Arrêts et stationnements
- Elections, Chats errants et déjections canines
- Supplément au numéro 80

@  
mairie@martignat.com  
www.martignat.com  
f  
@martignat

## Une nouvelle identité visuelle pour la commune

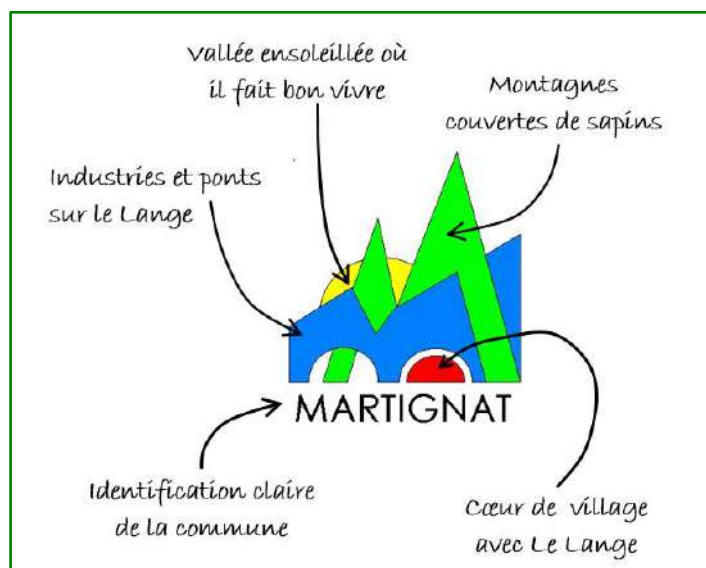
Le logo de Martignat a été imaginé il y a une vingtaine d'années par Bernard COLMARD. Ce modèle a été retenu, à la fois pour son design, mais également parce qu'il illustrait parfaitement de nombreux atouts de Martignat (voir ci-contre).

La nouvelle équipe municipale souhaite moderniser l'image de notre commune et lance un appel auprès de tous ses habitants pour créer une nouvelle identité visuelle qui symbolisera au mieux le Martignat d'aujourd'hui.

Nous ne souhaitons pas solliciter des professionnels, nous sommes certains de découvrir, dans notre commune, les talents nécessaires.

Ce nouveau logo devra répondre à ce très simple cahier des charges :

- Le nom de la commune est impératif pour une identification rapide.
- Le nombre maximum de couleurs est de quatre, pour des facilités de reproduction du logo.
- Mettre en valeurs les atouts de Martignat : village au cœur d'une région verte, entreprenant, actif, où l'on peut travailler et bien vivre...
- Et pourquoi ne pas faire référence à nos histoires et légendes....
- Chaque participant autorise l'affichage de sa création et s'engage à céder gratuitement ses droits d'auteurs à la commune dans le cas où son dessin serait retenu.
- Les propositions seront déposées dans la boîte aux lettres de la mairie ou adressées par mail à [accueil.mairie@martignat.com](mailto:accueil.mairie@martignat.com) avant le 30 septembre 2021.



Toutes les propositions resteront affichées en mairie deux mois pour permettre le vote de la population. Fort de cette consultation, il reviendra ensuite au conseil municipal de choisir la nouvelle identité visuelle de Martignat.

L'heureux élu sera officiellement remercié à l'occasion de la cérémonie des vœux du maire de 2022.

A vos crayons ....

## Le frelon asiatique dans l'Ain

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) a été introduit accidentellement en France en 2004 dans le Lot et Garonne, il s'est ensuite étendu sur une grande partie de l'Hexagone, en particulier sur la façade atlantique.

A la fin du mois d'octobre 2015, il a été observé pour la première fois dans l'Ain sur la commune de Pérouges. En 2019, on a recensé 33 nids dans le département et 150 en 2020. Deux nids ont été traités fin 2020 à Martignat.

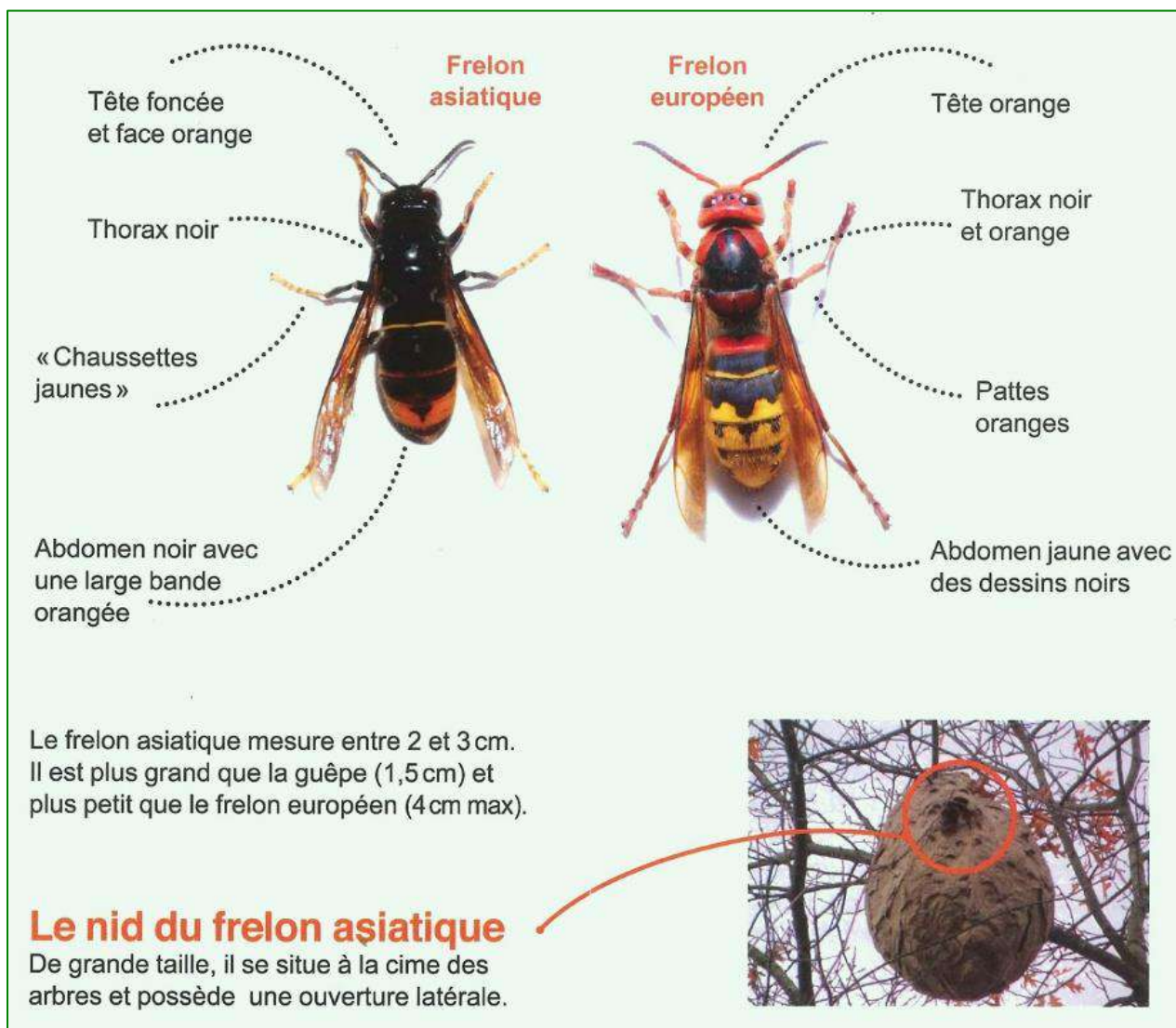
A la différence de l'espèce européenne, le frelon asiatique est un redoutable prédateur pour les abeilles dont il se nourrit. En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne, de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut alors les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids l'année suivante.

Le frelon asiatique peut être dangereux pour l'homme, notamment quand la colonie est dérangée. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.

Pour protéger les populations d'abeilles et la biodiversité, il est important de signaler la présence de colonies de frelons asiatiques.

Pour cela, si vous disposez d'une connexion internet, accédez au site <https://www.frelonsasiatiques.fr>, rubrique « "Signalez le frelon asiatique en Auvergne Rhône-Alpes" qui vous indiquera la marche à suivre afin qu'un désinsectiseur professionnel soit missionné pour la destruction des nids repérés. Vous pouvez également vous adresser en mairie.

### Comment le reconnaître



### Pose de pièges à frelons

Sur l'invitation de Rémi JACQUAND, référent de la commission Forêts et Espaces à la municipalité de Martignat, en présence de Régis MERCIER et Alain HENRY, deux apiculteurs de notre commune et à l'aide de deux employés municipaux, il a été installé 4 pièges à frelons asiatiques sur différents endroits propices de la commune.

Ces pièges ont l'avantage d'être sélectifs, seul le frelon asiatique est retenu et détruit, les autres insectes pouvant s'échapper par des trous calibrés sur les parois.

Le frelon commun ou européen étant plus gros que l'asiatique, il ne peut pénétrer dans le piège. Les autres insectes, mouches et guêpes notamment qui ont une utilité reconnue peuvent s'en échapper.

Il est bien entendu demandé aux promeneurs de ne pas approcher ou déranger ces pièges qui ont une utilité certaine pour l'environnement.



### Le frelon européen, ami des abeilles

Le frelon européen a le mérite de s'attaquer à la fausse teigne de cire, un insecte qui nuit considérablement aux ruches, en s'attaquant aux rayons de cire. D'où la nécessité pour les apiculteurs de prêter plus d'attention au frelon européen et de mettre fin à la campagne qui tend à le diaboliser.

Le frelon européen est un insecte carnivore. Il se nourrit essentiellement de mouches, un avantage pour l'environnement. Il peut également s'en prendre à d'autres insectes, comme les papillons, les guêpes, les chenilles, les sauterelles, les criquets.

### Arrêts et stationnements

S'arrêter ou stationner sur la chaussée est une démarche strictement encadrée par le code de la route afin de ne pas gêner la circulation ou les autres usagers de la route (véhicules à moteurs, cyclistes, piétons...).

Par exemple, une voiture garée sur un trottoir, même sur un temps très court, est un stationnement considéré comme très gênant mais est surtout très dangereux pour les piétons (Voir photo).

Sur Martignat, nous constatons que certains véhicules stationnent sur les trottoirs, sur les emplacements arrêt minute, devant les bouches à incendie...

Les gendarmes sont prévenus régulièrement pour sanctionner les contrevenants.

Enfin, le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique pendant une durée excédant sept jours est amendable de 35 € et surtout une mise en fourrière peut être prescrite.



## Elections régionales - départementales

En raison de la crise sanitaire, les élections régionales et départementales sont reportées de mars à juin 2021.

Le premier tour des élections régionales et départementales aura lieu le même jour dans deux bureaux différents, mais sur le même site, à la salle des fêtes de MARTIGNAT, place de la mairie, le dimanche 13 juin 2021 de 8h à 18h.

Le deuxième tour aura lieu le dimanche 20 juin 2021 au même horaire et au même endroit.

Pour pouvoir voter, vous devrez vous munir de votre carte d'électeur et d'une pièce d'identité (cette dernière est obligatoire).

ATTENTION dans le cas de double procuration (2 au maximum par électeur), les mandants et le mandataire devront être inscrits sur les listes électorales de la même commune.

Les procurations doivent être assorties d'un passage au commissariat ou en gendarmerie pour certifier l'identité du mandant.



## Crottes de chien dans notre village

Les chiens sont à l'image de leurs maîtres, si les maîtres sont propres, les chiens le sont. Il est inconcevable de penser que des propriétaires de chiens restent insensibles à la vue des déjections de leur animal favori ou de celui de leur voisin dans la rue, sur les trottoirs, les pelouses et dans les massifs de fleurs. Sans parler de l'odeur qui incommodé aussi bien le propriétaire que le voisinage et de l'irrespect envers les agents communaux chargés de l'entretien.

Pour éviter ce genre de désagrément, il est très simple de faire l'effort de ramasser ses crottes avec les sachets prévus à cet effet et de les déverser dans la première poubelle venue.

A cet effet, la commune va installer des distributeurs à sacs ainsi que des poubelles dans les endroits les plus fréquentés par la gent canine.

Nous espérons ainsi une prise de conscience de ces propriétaires pour le bien-être de tous et le bien-vivre dans notre commune.

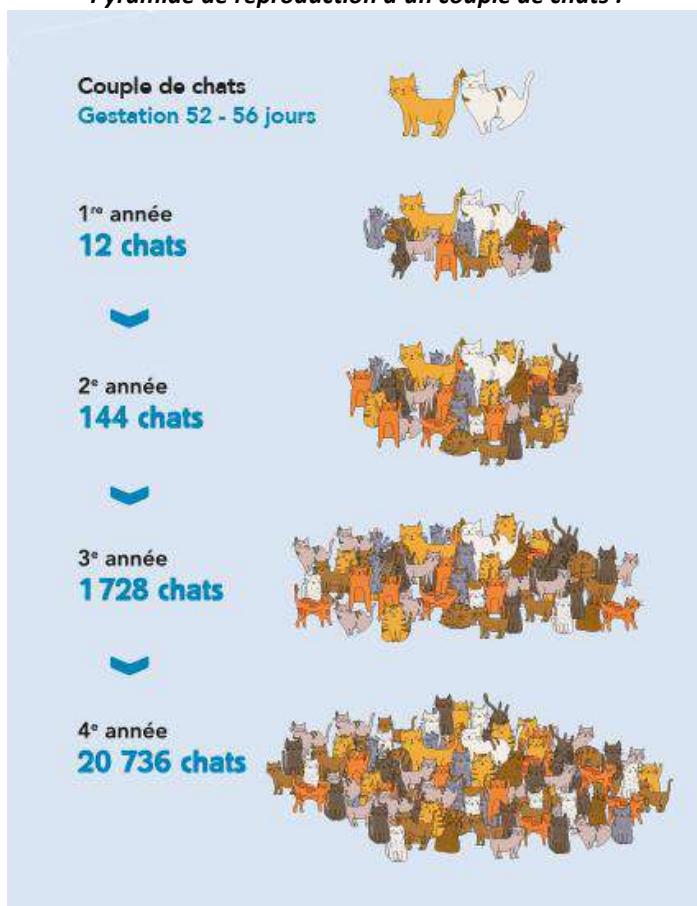


## Chats errants, campagne de stérilisation

En partenariat avec Haut Bugey Agglomération et la fondation 30 Millions d'Amis, votre mairie s'engage dans une campagne de stérilisation des chats errants afin de lutter contre la prolifération, la maltraitance animale, l'insalubrité et afin de veiller à la tranquillité et la sécurité de ses administrés.

Cette mobilisation nous permettra de maintenir un équilibre territorial mais également de favoriser le bien-être animal.

### Pyramide de reproduction d'un couple de chats :



Les avantages de la stérilisation :

- Moins d'abandons, d'euthanasies inutiles, d'animaux affamés, malades, et de portées non désirées.
- Moins d'agressivité, de bagarres, de nuisances sonores et olfactives.
- stabilisation de la population féline qui continue de jouer son rôle contre les rats.

Pour ce, une opération de « trappage » sera mise en place prochainement sur notre commune. Nous ne manquerons pas de vous communiquer les dates exactes dès lors qu'elles seront fixées.

Nous vous remercions de contacter votre mairie lorsque vous constatez la présence de chats errants.

En attendant, nous rappelons aux propriétaires de chats que l'identification est obligatoire. Soit par puce, soit par tatouage pour les chats de plus de 7 mois nés après le 1er Janvier 2012.

**La stérilisation et l'identification des chats, des actes responsables.**

La pandémie ne faiblit pas et entraîne l'annulation des manifestations prévues en avril et mai. Les événements suivants restent programmés, sous réserves :

- Samedi 1<sup>er</sup> mai Picorez dans l'Ain au Complexe du Lange, de 9h à 13h.
- Samedi 8 mai Cérémonie commémorative à Martignat-Groissiat, avec les Anciens Combattants à 10h30, en comité restreint.
- Dimanche 9 mai Vide grenier du Sou des Ecoles, zone des Lavours
- Samedi 5 juin Journée de l'amitié du Tennis club au Plateau sportif
- Samedi 12 juin Pique-Nique Citoyen organisé par le Conseil Municipal des Enfants, au Plateau Sportif
- Samedi 26 juin Fête des Ecoles avec le Sou au Complexe du Lange

## **Picorez dans l'Ain**

Pour une première, ce fut une belle réussite !

Des asperges primeurs à la dégustation de confitures, en passant par de la viande sélectionnée, ou des fromages parfaitement affinés, ce marché "PICOREZ DANS L'AIN" nous a permis de rencontrer des personnes passionnées par leur métier et la recherche d'une qualité de produits. Un savoir-faire pour certains, par exemple dans la décoration avec des créations sur mousse ou en tissus, des découpes sur de vieux 33 tours, avec un goût d'exotisme avec les insectes séchés à consommer sans modération, arrosé de vins du Bugey, quant à eux avec modération.

Merci à tous ces "Artisans de l'Ain" pour leur implication lors de cette journée, leur gentillesse et générosité notamment au moment de préparer les paniers garnis, objets d'une tombola, ou lors des repas qui ont été offerts par certains.

Le "tombereau" du haut de ses 45 ans, a accueilli une bibliothèque éphémère où petits et grands ont pu échanger ou s'approprier des livres qui avaient été donnés gracieusement par des villageois.

Une belle journée qui a été aussi rythmée par la musique d'un « Brass Band » qui a même permis à certains quelques déhanchés solitaires.

**Fort de cette belle expérience, nous vous proposons de renouveler cette opération "PICOREZ DANS L'AIN" le samedi 1er mai prochain de 9 h à 13 heures.**



## **Travaux Orée du Bois**

Les travaux démarreront bien en juin 2021 mais seront plus importants que prévus. En effet, nous avons eu la désagréable surprise de constater que les réseaux d'assainissements, pourtant récents, sont en mauvais état. Ils doivent être remplacés.

Haut-Bugey Agglomération, en charge de cette compétence, engagera début 2022 la rénovation de ces réseaux. Nous pourrons alors terminer par l'embellissement et la sécurisation de ces quartiers.

## **Bacheliers 2020**

La commune de Martignat a toujours souhaité valoriser le travail et les efforts des élèves méritants et les encourager à poursuivre avec la même réussite leur scolarité.

Avant la crise sanitaire, la ville de Martignat mettait à l'honneur, lors d'une cérémonie, les jeunes lycéens ayant obtenu le diplôme national du baccalauréat.

Cette année, le conseil municipal a décidé de récompenser les lauréats par un virement bancaire de 50€.

## **Amicale des Sapeurs-Pompiers**

A cause du COVID, le calendrier des pompiers a été déposé dans la majorité de vos boîtes aux lettres. L'Amicale remercie toutes les personnes qui ont joué le jeu en déposant un don en mairie.

Et elle espère vous rencontrer de nouveau à l'occasion de la distribution des calendriers 2022.

## Encombrants



1. Enlevés devant le domicile le 1er **mercredi** du mois : **le 7 avril, le 5 mai et le 2 juin.**
2. Dépose facile et gratuite pour les particuliers tous les jours (sauf fériés) à la déchetterie communautaire de VEYZIAT.  
Tél. : 04-74-77-31-09

## Ramassage des ordures ménagères



Les ordures ménagères sont ramassées chaque lundi et jeudi. **Si ce jour est férié, la collecte est supprimée.** Sortir vos bacs la veille au soir et les rentrer rapidement après la collecte.

## Nuisances sonores



Respecter les tranches horaires autorisées pour les activités bruyantes:  
Semaine : 8h00-12h00 et 14h00-19h30  
Samedi : 9h00-12h00 et 15h00-19h00  
Dimanche et jours fériés: 10h00-12h00

## Simplifions les inscriptions

Actuellement, les inscriptions aux différentes structures périscolaires de la commune (cantine, garderie, accueil loisir) se font de différentes manières. Pour simplifier ces inscriptions, un nouveau logiciel a été mis à disposition des familles. Il est opérationnel depuis le 18 mars pour les vacances de printemps.

A partir du 1er Juin, il sera mis en place pour la cantine, la garderie, ainsi que le centre de loisir (mercredi et vacances). Cette plateforme unique devrait faciliter les réservations, et permettra aux familles de pouvoir anticiper leurs demandes. Virginie PERTREUX, responsable du périscolaire, a travaillé une procédure détaillée qui sera mise à leur disposition pour son utilisation. La commune espère ainsi satisfaire les utilisateurs et faire bénéficier d'un gain de temps non négligeable à nos équipes.

Adresse du portail : <https://mairie-martignat.leta-famille.fr>

## Le casque et le vélo, un binôme pour se sécuriser

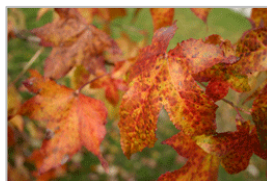
De plus en plus d'enfants se rendent à l'école à vélo ou à trottinette, donc ils sont plus exposés à des incidents (traumatismes crâniens plus ou moins graves)

Le casque vélo enfant est maintenant **obligatoire pour les moins de 12 ans**. Cela concerne autant les enfants qui circulent eux-mêmes sur leur vélo que ceux qui sont transportés par leurs parents. Ainsi, tous les foyers doivent s'équiper d'un casque vélo pour leur enfant, si ce n'est pas déjà le cas. D'autant plus que le prix d'un casque homologué est devenu très abordable. **L'éducation et l'apprentissage au port du casque commence dès le plus jeune âge :**

- Pour les **enfants transportés dans un siège bébé**, à l'avant ou à l'arrière du vélo, il est toujours recommandé de positionner le casque vélo enfant avant de le mettre sur le siège (paradoxalement, la plupart des chutes ont lieu à l'arrêt, justement quand on est en train de charger le vélo).
- En phase d'apprentissage (**draisienne ou vélo**), les chutes sont fréquentes, le plus souvent bénignes si le casque est de qualité et bien positionné sur la tête.

Même pour les ados ou les adultes, le port du casque est fortement recommandé dans la pratique de ces activités : vélo, trottinette, rollers, etc...

## Déchets verts



La benne à déchets verts située rue du chemin de fer est **ouverte à partir du mercredi 28 avril** aux horaires suivants :  
**le mercredi de 16h00 à 18h30 et le samedi de 9h30 à 12h00**

## 5 sites de Tri sélectif



3. Rue des Peupliers.
4. ZA des Lavours
5. Evron
6. Vers le cimetière
7. Rue du Chemin de fer

## Feux de déchets de taille ou jardinage



Par arrêté du Préfet de l'Ain, le brûlage des déchets de taille ou de jardinage est interdit durant l'été.

